



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

**DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL
DU 24 MAI 2022**



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL DU
24 MAI 2022**

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par Mme Véronique Rebetez.

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal ainsi qu'aux auditrices, aux auditeurs et au représentant de la presse.

La parole est donnée à Mme la Syndique, pour la remise d'un bouquet à Mme Marianne Aebischer. Elle la remercie pour son engagement lors de son année de présidence qui s'est terminée le 15 février dernier.

La Présidente reprend la parole :

« En préambule à nos débats, j'ai le plaisir de vous informer qu'un apéritif sera servi en fin de séance. Il est offert par le groupe PS, Centre Gauche PCS et Ouverture ».

La Présidente signale aux membres du législatif que les débats de la séance sont enregistrés et leur rappelle que toute autre prise de son ou d'images est soumise à autorisation. Elle prie les membres du Conseil général de transmettre toutes leurs interventions à Mme Véronique Christan en vue de la rédaction du procès-verbal.

Elle excuse les absences de M. Benjamin Gasser et Mme Josiane Berset du groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture et de M. Giovanni Vona, M. Dominique Corpataux et M. Frédéric Oberson membres du groupe Le Centre Belfaux-Futuro.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Véronique Christan, secrétaire, que 25 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour. La majorité s'élève à 13.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle que la convocation à la séance du jour a été adressée personnellement à tous les conseillers généraux et conseillères générales sur leur accès Extranet et pour certain.e.s, par pli personnel, avec les documents relatifs à l'ordre du jour 20 jours avant la séance de ce jour, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général. La convocation est également visible sur le site Internet de la Commune et a été insérée dans le Flash de la commune de Belfaux.

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Ordre du jour

La Présidente ouvre la discussion au sujet de l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La Présidente soumet l'ordre du jour tel que proposé au vote du Conseil général.

Résultat du vote

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par 25 voix.



CONSEIL GENERAL DE BELFAUX

Aux membres du
Conseil général

Belfaux, le 3 mai 2022

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, le Bureau vous convoque à la séance ordinaire du Conseil général fixée au

**Mardi 24 mai 2022, à 19h30,
à la salle paroissiale, à Belfaux**

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2022
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
3. Rapport de gestion 2021
4. Comptes 2021
 - a) Présentation générale des comptes
 - b) Rapport de la commission financière
 - c) Comptes de fonctionnement
 - d) Comptes des investissements
 - e) Rapport de l'organe de révision des comptes
 - f) Approbation des comptes 2021 et décharge au Conseil communal
5. Information préliminaire au décompte final des nouveaux bâtiments scolaires
6. Décompte final des études préliminaires de la « porte d'entrée du village » côté Grolley et du concept de la route de Lossy (*message 115*)
7. Décompte final des études routières en relation avec le Projet d'Agglomération de 4^{ème} génération (*message 116*)
8. Demande de crédit d'investissement pour la réfection urgente du bâtiment de l'administration communale (*message 117*)
9. Demande de crédit d'investissement pour la création d'un trottoir à la route d'Autafond (*message 118*)
10. Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations en remplacement de M. Claude Piccand
11. Propositions
12. Questions
13. Divers

Un apéritif sera offert par le groupe PS - Centre gauche PCS et Ouverture à l'issue de la séance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Véronique Rebetez



La Secrétaire

Véronique Christian

1 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 février 2022

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 février dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation à la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la Commune.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion générale et soumet au vote le procès-verbal.

Résultat du vote

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 février est approuvé à l'unanimité par 25 voix.

2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal

Bureau du Conseil général

La Présidente donne l'information suivante :

DEMISSION DE M. DIDIER PAUCHARD

M. Pauchard a donné sa démission le 21 mars dernier pour des raisons professionnelles. M. Yvan Chablais le remplace et a été assermenté par Mme la Préfète le 9 mai 2022.

La Présidente donne la parole à Mme Roulin du Mouvement Arc-en-Ciel, pour la présentation de M. Chablais :

« Yvan Chablais est âgé de 55 ans, habite Belfaux depuis 2009, il vit en couple et est père de trois enfants, dont une fille scolarisée à l'école de Belfaux.

Il travaille en qualité de consultant informatique auprès des CFF, actuellement pour le domaine marketing, gestion des campagnes et des données.

Yvan Chablais est membre de la Commission des routes de Belfaux. Il se ressource auprès de sa famille, ainsi que dans ses loisirs et sports tels que, ski de randonnée, tir, montagne et spéléologie. Bienvenue à lui ».

Conseil communal

La Présidente donne la parole au Conseil communal.

Mme **Muriel Frésard**, Syndique, prend la parole :

TIR DES CONSEILLERS

« Le vendredi 13 mai a eu lieu le traditionnel Tir des Conseillers. Belfaux était représenté par Madame Kaniama, Messieurs Litzistorf, Schickel, May, Sarrion et Barras. Avec une moyenne de 76.5 points, les tireurs belfagiens ont gagné cette compétition et ramené le trophée à l'administration communale où on peut venir l'admirer ! ».

PERSONNEL COMMUNAL

« Nos deux stagiaires pré-HEG arrivent gentiment au terme de leur année de stage. Nous les remercions pour cette expérience très enrichissante, nous avons eu la chance de tomber sur 2 jeunes très motivés, collaborateurs, enthousiastes, avec l'envie d'apprendre et de progresser, souriants. M. Huguet s'est inscrit à la HEG à plein temps, tandis que Mme Kaniama a postulé au sein de l'administration de Belfaux et sera engagée en tant que collaboratrice administrative à 80% en même temps qu'elle poursuivra sa formation en 4 ans à la HEG. Nous nous réjouissons de poursuivre cette collaboration. En parallèle, nous avons mis au concours une place d'apprenti employé de commerce. La commune de Belfaux a à cœur d'encourager et de soutenir la formation des jeunes. Nous réfléchissons d'ailleurs à engager pour 2023 des apprentis dans d'autres domaines que l'administration.

Cette année, nous pouvons signaler les 35 années de service de Mme Angéloz, ainsi que les 20 ans de M. Stern. Nous les remercions infiniment de leur fidélité à la commune et nous aurons l'occasion de les féliciter lors d'un petit-déjeuner enrichi. Encore merci à eux pour leur collaboration ».

1^{ER} AOÛT 2022

« Après plusieurs éditions annulées faute de Covid, cette année la traditionnelle Fête du 1er août aura bien lieu ! Ce sont Les Patriotes des bords de la Sonnaz qui organiseront l'événement le dimanche 31 juillet. Venez nombreux ! ».

Mme Mary-Lise Bapst, conseillère communale, prend la parole :

SENIOR+

« Depuis cette difficile période de pandémie, toutes les activités prévues pour les Seniors de la Commune avaient dû être annulées ce qui avait provoqué des manques importants et surtout angoissants de communication entre les aînés du village.

Depuis le début avril, la Commission Senior+ a remis sur pied quelques activités comme l'Assiette conviviale, un après-midi récréatif avec un musicien et a trouvé un accord avec le nouveau restaurateur du restaurant du Mouton afin qu'il puisse servir un repas à prix modéré pour les aînés à raison d'un jeudi par mois avec l'aide de deux personnes de la commission Senior+ pour le service. Le premier dîner a eu lieu le 5 mai dernier et a connu un joli succès puisque 24 personnes étaient au rendez-vous. Le prochain est fixé au 9 juin.

D'autres activités sont prévues pour l'automne ».

CABINET MEDICAL

« Comme vous avez pu le remarquer en passant aux abords de l'ancienne gare TPF, le bâtiment a subi une rénovation complète ainsi qu'un important agrandissement afin que cette construction protégée puisse accueillir dans les meilleures conditions le nouveau Cabinet médical de la Gare de Belfaux et d'en faire un joyau architectural pour la Commune.

Si l'aménagement extérieur est en phase de finitions, il reste encore une somme de travail pour effectuer l'aménagement intérieur.

J'ai la grande satisfaction de vous annoncer ce soir que trois médecins généralistes fribourgeois ont décidé de s'associer pour pratiquer dans ce nouveau cabinet de campagne. Les négociations étant actuellement en cours pour la signature des contrats, je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui, mais des précisions vous seront annoncées durant l'été.

L'ouverture du nouveau cabinet médical est prévue pour début 2023, les délais de résiliations pour les futurs médecins auprès de leurs employeurs respectifs sont longs ce qui reporte le délai d'ouverture.

Je profite de ce message pour remercier sincèrement tous les acteurs de ce magnifique projet qui n'ont compté ni leur précieux temps ni leur énergie pour mener à bien les importantes négociations indispensables à la réalisation de cette offre de service tellement attendue par la population de notre région ».

M. Vincent Schickel, conseiller communal, prend la parole :

AMENAGEMENT

« Concernant le dicastère de l'aménagement, la mise à l'enquête de la modification du PAD de la Gotta s'est terminée sans aucune opposition de citoyen. Ce PAD est donc officiellement approuvé. Les promoteurs nous ont déjà fourni le PED et les dossiers de la première phase pour le permis de construire. Ces dossiers ont été étudiés par la commission de construction durant sa séance du 13 avril et du 11 mai et les promoteurs intègrent actuellement nos retours. Le dossier progresse bien et le début des travaux devrait commencer début 2023, si tout se déroule comme prévu.

Le travail de mise à jour de notre RCU et des divers documents suite à l'approbation de notre PAL avance bien et la commission de l'aménagement va se voir le 13 juin pour les analyser. Pour la mise à l'enquête finale, qui était initialement prévue pour cet été, elle est pour le moment reportée, car on attend le retour du canton sur les questions de densifications liées au PA4 ».

COMPLEXE SCOLAIRE ET SES ENVIRONS

« J'ai aussi quelques informations concernant le complexe scolaire et ses environs, dont certaines ont été publiées dans le flash du mois de mai :

- Nous n'avons pas reçu d'opposition suite à la mise à l'enquête pour l'interdiction de circuler sur le chemin des Ecoliers. Les panneaux de mise à ban pour les parkings et le panneau d'interdiction de circuler ont donc été mis en place durant les vacances de Pâques. Les courriers avec les macarons ont aussi été distribués aux ayants droit. Je rappelle à tous, que le chemin des Ecoliers est maintenant interdit à la circulation motorisée tous les jours de la semaine de 6 h à 18 h. Les parents venant en voiture doivent donc impérativement utiliser le parking situé sous la halle de gym. Nous rappelons aussi qu'il est préférable de privilégier la mobilité douce et le pédibus. Nous avons demandé à la gendarmerie de venir pour s'assurer du bon respect des mesures de l'interdiction de circuler et les contrevenants seront verbalisés et dénoncés aux autorités.
- En concertation avec l'école et la crèche, il a été décidé de rendre le site scolaire zone non-fumeur durant les heures d'ouvertures de la crèche et de l'école. Des marquages au sol ont été peints pour délimiter la zone, et 2 zones fumeurs ont été aménagées. La première se situe au niveau du nouvel abri vélo derrière la halle de gym, et la deuxième sous l'abri-vélo au début du chemin de la ferme. Nous avons gardé les 2 cendriers se trouvant à l'extérieur de la salle communale et la halle de gym, mais ils ne doivent être utilisés que le soir et les week-ends. Une signalétique a été posée afin d'expliquer les règles. Pour la protection de la santé de nos enfants, j'invite tous nos citoyens à respecter ces nouvelles zones non-fumeurs.
- Après analyse de diverses solutions pour le ménage du complexe scolaire, il a été décidé par le Conseil Communal d'internaliser cette prestation actuellement externalisée aux entreprises Cardoso et Tecnica. Un recrutement pour un 80% (ou 2 personnes à 40%) est actuellement en cours, car la nouvelle solution sera mise en place dès la rentrée scolaire 2022/2023. La nouvelle solution permettra d'économiser CHF 60'000 Francs par an, pour un investissement initial de CHF 5'000 pour financer l'achat du matériel nécessaire. L'investissement sera couvert par le compte de fonctionnement.
- Suite au début des travaux de démolition sur la propriété du Chemin du Verger 6, et pour des raisons de sécurité évidentes, nous avons temporairement fermé une partie du chemin qui va en direction de la maison en cours de démolition. Nous avons bien entendu laissé ouverte l'autre partie afin de garantir l'accès piétonnier au site scolaire. La fermeture partielle va durer pendant la totalité des travaux.
- L'édilité a replanté du gazon le long du chemin du Tiguellet et une nouvelle barrière en bois temporaire a été installée, car on constate que les enfants marchent sur la prairie et descendent en vélo ce qui rend impossible la repousse du gazon. Des buissons seront aussi plantés derrière le banc se trouvant entre la crèche et le bâtiment du cycle 1. Nous constatons malheureusement que les enfants sautent par-dessus le banc et descendent le talus. Nous avons aussi déplacé les petites plantes se trouvant autour de l'aire de jeux devant la crèche pour les mettre le long du chemin des Ecoliers. Nous avons aussi malheureusement constaté que beaucoup d'enfants, et d'adultes, marchent sur ces plantes et rendant impossible leurs croisances. Afin de garder des plantes dans cette zone de jeux, nous les avons remplacés par une dizaine de buissons de taille plus conséquente.
- Concernant la vidéo surveillance, nous avons enfin reçu l'autorisation de la préfecture. Les 17 caméras ont été acceptées et diverses remarques ont dû être intégrées dans le règlement d'utilisation. La pose des caméras sera donc effectuée ces prochaines semaines et le règlement d'utilisation a été modifié et validé par le Conseil Communal lors de sa séance du 10 mai.
- La commune recherche un moyen écologique, et ludique pour les enfants pour l'entretien des talus et du petit champ derrière la nouvelle école et la crèche. Nous recherchons donc des personnes possédant des moutons pour les faire brouter gratuitement dans cette zone. Les personnes intéressées ont jusqu'à la fin mai pour s'inscrire.
- Concernant les nouveaux bâtiments de la petite enfance, les dernières factures sont arrivées en début d'année. Une partie de la Cobasco s'est réunie à 2 reprises cette année pour com-

mencer à préparer le décompte final. Au vu du délai trop serré, et du fait que la vidéo surveillance n'est pas terminée, nous ne sommes pas en mesure de vous présenter ce décompte ce soir et il vous sera donc présenté lors de la séance d'octobre. Cependant, et afin que vous ayez une vision globale des investissements à consentir en 2022, une information additionnelle vous sera donnée au point 5 de la séance de ce soir ».

M. Diego Frieden, conseiller communal, prend la parole :

DOSSIER EOLIEN

« Le Conseil communal tient à vous faire des derniers développements dans le dossier éolien, à savoir ceux intervenus depuis la dernière séance du Conseil général. Conformément à l'engagement qu'il a pris, tout ceci est publié de façon exhaustive sur le site Internet de la commune. Je tiens à souligner ici qu'il s'agit de la documentation la plus complète que l'on puisse trouver sur un site Internet communal concernant ce dossier.

Voilà donc les décisions prises par le Conseil communal depuis le 14 février dernier :

- Le 14 février 2022, le Conseil communal décide de transmettre à l'ACF la liste des procès-verbaux qu'ils ont accepté de transmettre aux requérants d'accès aux documents en lien avec le dossier éolien. L'ACF avait auparavant décidé de mettre à disposition une liste des documents déjà transmis à la population concernant le volet éolien. Cette liste est disponible sur leur site Internet. De plus, la préposée à la transparence a remis sa recommandation qui consiste à remettre les documents. Le Conseil communal décide de ne pas transmettre de documents supplémentaires.*
- Le 8 mars 2022, le Conseil communal doit prendre une décision face au volet éolien du PDCant. Il décide de ne pas reprendre les arguments de La Sonnaz et de Vuisternens-devant-Romont pour la somme de CHF 1'000.00. Il décide de rédiger son propre préavis.*
- Le 3 mai 2022, le Conseil communal décide de publier des documents concernant les projets/sites potentiels éoliens sur le site internet de la commune de Belfaux. De plus, il décide de publier le fait que la Commune est en attente d'une réponse du Conseil d'Etat face à l'une de ces interpellations et que la séance du 13 avril 2022 n'a pas apporté les réponses souhaitées. Cette séance d'information et d'échanges était organisée par la Direction de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation professionnelle DEEF. Le Conseil communal décide également d'initier une nouvelle séance avec les communes de l'entente intercommunale afin de proposer une stratégie à adopter suite à cette rencontre.*
- Le 10 mai 2022, suite à un questionnement quant aux documents à publier sur le site internet en lien avec les demandes d'accès à des documents, le Conseil communal décide de ne pas publier les requêtes, mais de les lister ainsi que les étapes de leur traitement.*

Je vous informe que la séance de coordination intercommunale n'a pas encore eu lieu. D'autre part, le Conseil communal estime que les conditions sanitaires permettent désormais la tenue d'une séance d'information à la population sur le dossier éolien, et la tenue d'un vote consultatif. Toutefois, celui-ci dépend de la décision attendue du Conseil d'Etat mentionnée auparavant. Le Conseil communal souhaite se prononcer sur le vote consultatif au plus tard après l'été 2022 ».

PARCHETS COMMUNAUX

« Suite à l'attribution des parchets communaux décidée pour la période 2022-2028, deux agriculteurs ont décidé de faire recours auprès de la Préfecture de la Sarine contre cette décision. Les recours, jugés recevables, sont désormais traités par les services de la Préfecture. Les effets du recours sur la nouvelle attribution ne sont pas encore connus ».

M. Frantz Simonis, conseiller communal, prend la parole :

ECOLE DE BELFAUX

« Je me permets de vous informer de la situation des effectifs de l'école de Belfaux à ce jour. Nous avons eu des arrivées massives depuis janvier au point de nous retrouver actuellement dans une situation où l'ouverture d'une 14^{ème} salle de classe serait nécessaire (nous n'en avons que 13 !). La situation actuelle provoque une surcharge des effectifs, pénibilité pour les enseignants donc moins de temps à consacrer aux élèves.

Pour remédier à ce problème, la commune avait fait au début du mois de mai une demande de l'ouverture d'une nouvelle classe pour l'année 2022-2023 auprès La DFAC (direction de la formation et des affaires culturelles), cette demande a été malheureusement refusée.

Dès la rentrée scolaire 2022-2023 l'Etat engagera un travailleur social ou une travailleuse sociale en milieu scolaire pour Grolley, Misery-Courtion et Belfaux à raison de 85%, son lieu de travail sera à Belfaux, au bureau salle des maîtres.

Cette personne aura pour mission :

- *Soutenir l'école dans sa responsabilité de développer et de maintenir un climat scolaire de qualité*
- *Prévenir les problèmes, les détecter et développer des solutions socio-éducatives*
- *Exercer ce mandat au niveau de l'ensemble des acteurs de l'école (élèves, classes, enseignant-e-s, direction, parents)*
- *Contribuer à développer et à maintenir un climat scolaire sain, favorisant les apprentissages, le développement des compétences et l'intégration sociale*
- *S'engager dans des actions de prévention ».*

NOUVEAU RITUEL POUR LA FIN DE LA SCOLARITE PRIMAIRE

« Lors de la dernière séance du conseil des parents, certaines personnes ont émis le souhait de marquer le passage de 8 H au CO.

Après maintes discussions entre les membres du conseil, nous avons décidé d'organiser une soirée disco l'avant-dernier vendredi de l'année scolaire de 18 h 30 à 21heures. Nous profiterons de l'expérience de l'APE pour l'organisation de cette fête exclusivement pour les 8 H ».

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

3. Rapport de gestion 2021

La Présidente informe que celui-ci est parvenu aux membres du Conseil général en même temps que la convocation à la séance de ce soir. Ce document est également publié sur le site Internet de la Commune et quelques exemplaires sont à disposition pour les personnes assistant à la séance.

La Présidente ouvre la discussion au sujet du rapport de gestion 2021.

M. **Gilbert Bapst** prend la parole au nom du groupe Le Centre Belfaux-Futuro. Il remercie le Conseil communal ainsi que toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce rapport de gestion 2021. Les 64 pages détaillées de ce document donnent un aperçu complet des différents objets traités au sein de la commune.

Mme **Solange Berset** prend la parole :

« J'ai remarqué que les bibliothécaires font état d'heures bénévoles et je me pose la question s'il ne faut pas revoir le budget afin que toutes les heures soient payées. ».

M. **Jean-Pierre Frésard** fait remarquer que la lecture des diagrammes qui commencent par la dernière année n'est pas des plus aisée alors que l'on a l'habitude de lire de gauche à droite. Il demande une uniformité de la présentation de ces diagrammes et prend pour exemple, la page 36 qui traite du chômage, où l'on peut lire de gauche à droite et de janvier à décembre.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

4. Comptes 2021

a) Présentation générale des comptes

La Présidente donne la parole à M. **François Vallat**, Vice-syndic en charge du dicastère des finances.

M. Vallat informe que le bénéfice s'élève à environ CHF 700'000.00 et que les comptes 2021 sont présentés, pour la première fois, selon le système comptable MCH2. Il relève la difficulté de budgétiser les rentrées fiscales. Un certain nombre d'associations, qui après avoir calculé les répartitions ont rétrocedé une part de ce que la commune a déjà financé d'où ce résultat positif.

La Présidente remercie M. Vallat et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

b) Rapport de la commission financière

La Présidente donne la parole à M. **Thierry Nydegger**, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport concernant les comptes de fonctionnement et d'investissement de la Commune de Belfaux.

« Préambule

La loi sur les communes impose la vérification des comptes par un organe de révision externe, la Commission financière se réservant celles des décomptes d'investissements et le contrôle des conditions du taux des emprunts.

L'organe de révision a présenté son rapport au Conseil communal le 15 mars 2022.

La Commission financière a pris connaissance des comptes de résultats et des investissements et détails figurant dans les différents chapitres lors de sa séance du 4 avril 2022. Lors de cette séance, la Commission financière a obtenu des explications des auditeurs, de chaque Conseiller communal, de Madame Bersier, administratrice des finances, ainsi que du secrétaire communal, Monsieur Wolfer. Des documents complémentaires demandés, durant la séance, ont également été transmis aux membres de la Commission pour leur permettre de se faire une opinion sur les différents postes des comptes ainsi que pour répondre à leurs questions. La commission financière les remercie pour l'important travail de préparation effectué et les réponses apportées aux questions.

En ce qui concerne les divers emprunts souscrits par la Commune de Belfaux, la Commission financière n'a pas à s'exprimer présentement sur leur renouvellement. En effet, l'emprunt de CHF 3'500'000.00 a été souscrit le 15 décembre 2019 pour une période de 9 ans (auprès de la BCF avec un taux d'intérêts de 0.55%), l'emprunt de CHF 2'000'000.00 a été souscrit le 4 septembre 2013 pour une période de 10 ans (auprès de la SUVA avec un taux d'intérêts de 1.93%) et l'emprunt de CHF 10'000'000.00 (crédit de construction pour le bâtiment de la Petite Enfance) a été souscrit le 10 décembre 2018 pour une période de 10 ans (auprès de la BCF avec un taux d'intérêts de 0.83%) et un emprunt de CHF 2'000'000.00 a été souscrit le 18 décembre 2020 pour une période de 5 ans (auprès de la SUVA avec un taux d'intérêts de 0.09%). Un nouvel emprunt de CHF 2'000'000.00 a été souscrit le 30 septembre 2021 pour une période de 5 ans (auprès de la SUVA avec un taux d'intérêts de 0.04%).

Concernant l'emprunt de CHF 2'000'000 arrivant à échéance en septembre 2023, il serait opportun de commencer à prendre contact avec des instituts de financement. En effet, selon les annonces de la banque centrale américaine plusieurs annonces d'augmentation de taux vont être appliquées. Il serait donc intéressant de comparer une négociation anticipée d'un nouvel emprunt à un taux encore relativement bas par rapport aux pénalités qui devraient être payées en cas de résiliation anticipée du présent contrat. Si ces pénalités devaient être inférieures au gain de taux, il serait bénéfique pour les finances de la commune d'anticiper la conclusion d'un nouveau contrat.

Comptes de résultats

Le budget des comptes de résultats de la Commune de Belfaux prévoyait un résultat négatif de CHF 224'927.00. Les comptes de résultat laissent apparaître un bénéfice de CHF 716'036.57 en tenant compte des amortissements obligatoires de CHF 510'232.00, d'une diminution des débiteurs douteux de CHF 103'000.00, de revenus extraordinaires de CHF 280'000.00 liés à l'affaire de l'ex-boursier et d'un prélèvement sur la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif selon MCH2 de CHF 111'356.00 (réévaluation nette totale de CHF 1'113'553.80 à utiliser sur 10 ans).

Etat de la dette

La dette nette de la Commune de Belfaux au 31 décembre 2021 (selon l'indicateur n 1 MCH2) est de CHF 16'916'777.93, en diminution de CHF 1'003'007.68 (soit 5.60 %) par rapport à l'exercice précédent (calculé sur la même base MCH2). La dette par habitant s'établit ainsi à CHF 5'062.00 (selon l'indicateur n 7 MCH2), en diminution de CHF 401.00 (soit 7.34%) par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution de la dette est principalement due à l'augmentation de la provision pour impôts à recevoir.

Taux d'endettement net	2021	2020
(Dette nette/Revenus fiscaux) :	183%	201%

Lorsque le taux d'endettement net dépasse 200%, le degré d'autofinancement moyen des 5 dernières années doit atteindre au minimum 80%. A défaut, des mesures doivent être prises afin que ces valeurs soient respectées dans un délai maximal de 5 ans.

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

Degré d'autofinancement	2021	2020
(Autofinancement/Investissements nets) :	32%	20%

Voir commentaire ci-dessus

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

Part des charges d'intérêts	2021	2020
(Charges d'intérêts nettes/Revenus courants) :	1%	1%

Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

Dette brute par rapport aux revenus	2021	2020
(Dette brute/revenus courants)	165%	174%

Un taux entre 150% et 200% est très mauvais

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

Proportion des investissements	2021	2020
(Investissements bruts/Dépenses totales)	27%	29%

Un taux entre 20%-30% signifie d'un effort d'investissement élevé

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité

Part du service de la dette	2021	2020
(Service de la dette/Revenus courants)	5%	5%

5% à 15% charges acceptables

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.

Dette nette par habitant	2021	2020
(Dette nette/Population résidente permanente)	5'062	5'463

CHF 5'000.00 endettement très important

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

Il est à mentionner que la comparaison n'est plus possible entre la méthode de calcul qui était faite avant MCH2, car les engagements hors bilan doivent maintenant être pris en compte dans la dette par habitant

Taux d'autofinancement

(Autofinancement/Revenus courants)

9%

7%

< 10% taux mauvais

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

Remarques

Malgré ce résultat positif, les années à venir seront difficiles, car de nombreux gros investissements sont prévus (nouveau CO, nouvelle base des pompiers, etc.), de plus comme vous pouvez le constater à la lecture de ce rapport la plupart des indicateurs financiers sont dans le rouge, c'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas baisser notre garde et devons continuer à œuvrer pour atteindre l'équilibre financier

Conclusion

La Commission financière salue les efforts du Conseil communal de Belfaux pour sa bonne maîtrise des charges en 2021.

La Commission financière, ayant pris connaissance du rapport de l'organe de révision, le préavise favorablement (art. 97 al. 1 let. Cbis LCo) et propose au Conseil général d'approuver les comptes pour l'année 2021.

Pour la commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

c) Compte de fonctionnement

La Présidente passe les comptes par fonction en revue et ouvre la discussion après chaque chapitre.

0 Administration générale

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

1 Ordre public et sécurité publique, défense

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

2 Formation

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

3 Culture, sport et loisirs

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

4 Santé

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

5 Prévoyance sociale

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

6 Trafic et télécommunications

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

8 Economie publique

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

9 Finances et impôts

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

d) Compte des investissements

La Présidente passe en revue les comptes des investissements et ouvre la discussion chapitre par chapitre.

2 Formation

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

6 Trafic et télécommunications

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

e) Rapport de l'organe de révision des comptes

La Présidente donne la parole à M. **Thierry Nydegger** pour la lecture du rapport de l'organe de révision.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION
au Conseil communal et à la Commission financière de la
Commune de Belfaux

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision et selon les art. 98d et 98^e de la loi sur les communes (LCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le compte des investissements, et l'annexe de la Commune de Belfaux pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art. 95 de la loi sur les communes (LCo) incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales, aux normes d'audit suisse (NAS) et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil communal.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fribourg, le 4 avril 2022

BDO SA



Yvan Haymoz

Réviser responsable
Expert-réviser agréé



pp Catherine Beaud

Révisseuse agréée

f) Approbation des comptes 2021 et décharge au Conseil communal

La Présidente ouvre la discussion.

La parole est donnée à Mme **Murielle Angéloz Burns** :

« Les comptes 2021 montrent certes un résultat positif, mais attention, la situation financière de notre Commune reste précaire. Les indicateurs le montrent.

Le besoin de mesures durables reste plus que jamais présent. Ainsi, le groupe PS Ouverture se demande ce qu'il en est des suggestions et demandes émises par la Commission financière lors de la dernière séance de février. En effet, aucune information ni résultat n'a été présenté quant à :

- *La mise en place des ateliers de travail promis en janvier déjà afin de trouver des mesures durables pour l'amélioration des finances de la Commune de Belfaux*
- *La mise en place d'un plan stratégique des coûts*
- *La suppression des investissements non nécessaires*
- *La réanalyse des coûts informatiques et de photocopieuse,*
- *De challenger le budget de la crèche,*
- *Prendre contact avec les autres communes et autorités compétentes concernant l'augmentation des coûts dans les différentes associations*
- *Etc., etc.*

Je ne vais pas ici répéter toute la liste, mais vous l'aurez compris, les citoyens souhaitent connaître les actions entreprises afin de gérer l'avenir de notre commune ».

M. **Jean-Pierre Frésard**, au nom du groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture prend la parole :

« Un bénéfice de plus de CHF 700'000.- au lieu d'un déficit attendu d'environ CHF 225'000.-, c'est quand même une bonne nouvelle qu'on peut savourer par les temps qui courent.

Nous remercions le Conseil communal pour son analyse des différences entre budget et comptes. Cette analyse nous inspire quelques remarques :

Premièrement, que l'établissement d'un budget est un art. Deuxièmement, que le suivi régulier des flux comptables en fonction des montants budgétés en est un autre. Et que l'utilisation de tous ces chiffres dans la communication avec les élus et les citoyens en est une troisième.

D'où une question : Pourquoi durant toute la discussion concernant l'augmentation des impôts avons-nous régulièrement entendu que les comptes 2021 seraient déficitaires, alors que la fiduciaire a remis son rapport le 15 mars et que nous avons voté en faveur de ladite augmentation le 15 février ? La tendance bénéficiaire aurait dû être au moins partiellement remarquée dès la fin janvier ! Et que ce serait-il passé si la votation avait pu être repoussée jusqu'au moment où les résultats des comptes 2021 aient été connus ?

Maintenant que l'augmentation d'impôts est acceptée. Il s'avère urgent de tout faire pour utiliser l'argent des citoyens sur la base de décisions mûrement réfléchies. Il nous paraît essentiel que le Conseil et l'Administration communale s'améliorent dans les 3 disciplines mentionnées ci-dessus.

Concrètement, il faut être clair sur le fait que certains montants inscrits au budget sont sujet à caution ; qu'à un moment donné, le compte de résultats doit pouvoir servir d'indicateur et que les contrôles de gestion à court, moyen et long termes doivent être fiables et représenter les priorités de la Commune ».

M. Christophe Zbinden, au nom du groupe Le Centre Belfaux-Futuro, prend la parole :

« Suite à la bonne présentation des comptes 2021, le Groupe Le Centre-Belfaux Futuro prend acte d'un bénéfice de CHF 716'036.57 mais aussi que la situation financière est tendue surtout en tenant compte des investissements futurs qui sont prévus.

Notre groupe félicite le Conseil communal pour la présentation de la brochure des comptes avec commentaires très bien détaillés et avec des explications à presque chaque point ce qui a évité des discussions lors de cette séance de conseil.

Le Centre Belfaux-Futuro propose d'approuver les comptes 2021 ».

M. Yvan Chablais, au nom du Mouvement Arc-en-Ciel, prend la parole :

« Le Mouvement Arc-en-Ciel a pris connaissance avec satisfaction du résultat financier 2021. Il est d'avis que la hausse d'impôts 2022 ainsi que celle de la contribution immobilière pour 2022 aurait pu être reportée d'au moins une année.

Le Mouvement Arc-en-Ciel propose d'approuver les comptes 2021 et de donner décharge au Conseil communal ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et soumet au vote du Conseil général l'approbation des comptes 2021 ainsi que la décharge du Conseil communal.

Résultat du vote

Les comptes 2021 sont approuvés à l'unanimité par 25 voix.

5. Information préliminaire au décompte final des nouveaux bâtiments scolaires

La Présidente donne la parole à M. **Vincent Schickel** en charge du dossier.

« Nous vous présentons ce soir une information préliminaire relative au décompte final des nouveaux bâtiments de la petite enfance. Cette information a pour but de vous donner une vision sur le montant du décompte final qui vous sera présenté à la prochaine séance du Conseil général du 18 octobre 2022.

Vous constaterez que 2 postes ne sont pas encore terminées et ne nous permettent pas de finaliser le décompte final :

- Pour le message 29 – il reste encore à construire le petit abri pour l'entreposage des éléments de l'estrade actuellement entreposé à l'entrée de la Halle de Gym, et repeindre le mur de la halle de gym côté terrain de foot actuellement tagué. Nous attendons la pose des caméras (message 95) avant de repeindre ce mur et éviter qu'il soit tagué à nouveau.*
- Pour le message 95, nous avons enfin reçu l'autorisation de la préfecture il y a quelques semaines pour poser les 17 caméras, soit un an après le dépôt de la demande. La commande des caméras a été faite début mai et elles devraient être posées ces prochaines semaines.*

Le 10 mai dernier, une partie de la Cobasco s'est réunie avec un membre de la commission financière pour préparer le décompte final et a pu valider le message qui vous est présenté ce soir. Suite à cette séance, j'ai quelques informations complémentaires à vous donner :

- Le message présente des montants hors subventions. Vu que le montant des subventions peut changer au cours du projet, les demandes d'investissements se font toujours sur le montant total et hors subventions. Pour le projet des nouveaux bâtiments scolaires, le montant des subventions à percevoir s'élève à CHF 968'384.35.
- Concernant les gradins (3^{ème} ligne du tableau – message 2012-294), le crédit initial voté le 6 décembre 2011 s'élevait à CHF 35'000.00. Un an plus tard, un crédit complémentaire de CHF 45'000.00 a été voté pour amener le montant total du message à CHF 80'000.00. Vous constaterez que le coût réel des gradins s'est élevé à CHF 223'000.00. Lors du vote des crédits en 2011 puis en 2012, ce message ne prenait pas en compte la création des 2 nouveaux bâtiments de la petite enfance. Avec les 2 nouvelles constructions du projet March, la Cobasco s'est vu allouer un montant additionnel de CHF 140'000.00 afin d'intégrer les nouveaux bâtiments sur le site existant, vu que les 2 bâtiments ne sont pas à la même hauteur que l'existant. Ce montant de CHF 140'000.00 faisait partie des CHF 10'000'000.00 validés dans le message 64. Les CHF 140'000.00 ont donc été rajoutés au CHF 80'000.00 déjà voté afin de fusionner les 2 projets. Avec le recul, nous nous apercevons que nous aurions peut-être dû venir avec cette information plutôt devant le Conseil général ».

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

6. Décompte final des études préliminaires de la « porte d'entrée du village » côté Grolley et du concept de la route de Lossy (message 115)

La Présidente donne la parole à Mme **Chantal Barras**, secrétaire de la commission financière, qui donne lecture du rapport.

« À la suite de son analyse des pièces reçues pour sa revue, la commission financière a pris connaissance que le décompte final présente un solde de CHF 74'274.90 soit un montant supérieur de CHF 4'274.90 au budget voté de CHF 70'000.00.

Suite à ces constatations, la Commission financière tient à rappeler qu'elle ne fait pas d'audit et que pour son analyse, elle se fie aux documents transmis et soumis par la Commune et ne peut donc pas se prononcer sur son exhaustivité.

Elle propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.

Pour la commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La Présidente soumet le décompte final du crédit accordé pour les études préliminaires de la « porte d'entrée du village » côté Grolley et du concept de la route de Lossy au vote du Conseil général.

Résultat du vote

Ce décompte final est accepté à l'unanimité par 25 voix.

7. Décompte final des études routières en relation avec le Projet d'Agglomération de 4^{ème} génération (message 116)

La Présidente donne la parole à Mme **Chantal Barras**, secrétaire de la commission financière, qui donne lecture du rapport.

« A la suite de son analyse des pièces reçues pour sa revue, la commission financière a pris connaissance avec satisfaction que le décompte final présente un solde de CHF 4'925.35 soit un montant inférieur de CHF 55'074.65 au budget voté de CHF 60'000.00.

Nous tenons tout de même à mentionner que ce résultat positif provient également du fait que les décomptes finaux des messages 115 et 116 sont liés et que les frais ont été principalement mis sur le décompte final no 115. Nous demandons donc au Conseil communal qu'il n'y ait plus de crédit d'étude demandé sur ces deux sujets.

Suite à ces constatations, la Commission financière tient à rappeler qu'elle ne fait pas d'audit et que pour son analyse, elle se fie aux documents transmis et soumis par la Commune et ne peut donc pas se prononcer sur son exhaustivité.

Elle propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.

Pour la commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».

La Présidente ouvre la discussion.

Mme **Solange Berset** prend la parole :

« On remarque qu'il y a des études, encore des études, mais à quand les réalisations ? C'est dommage qu'il n'y ait pas eu de discussions avec le canton pour le projet Valtraloc de la route de Corminboeuf et que cela n'ait pas été inclus dans le projet de 4^{ème} génération de l'Agglomération. La circulation est dense et il faudra bien intervenir ».

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

La Présidente soumet le décompte final du crédit accordé pour les études routières en relation avec le projet d'Agglomération de 4^{ème} génération (PA4) au vote du Conseil général.

Résultat du vote

Ce décompte final est accepté à l'unanimité par 25 voix.

8. Demande de crédit d'investissement pour la réfection urgente du bâtiment de l'administration communale (message 117)

Mme Stéphanie Spaeni se récusé et sort de la salle étant donné qu'elle occupe un appartement sis dans le bâtiment.

Dès lors, pour ce point, 24 membres ont le droit de vote, la majorité reste à 13.

La parole est donnée à M. **Vincent Schickel** en charge du dossier. Il informe le Conseil général de l'urgence de cette réfection étant donné qu'il pleut dans le bâtiment lors de fortes intempéries.

La Présidente ouvre la discussion.

M. **Jean-Pierre Frésard**, au nom du groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture prend la parole.

Il précise que son groupe comprend l'urgence de ces travaux. Il relève que ces travaux ont été retardés par un projet de construction qui ne s'est pas concrétisé et qui aurait pu intégrer les bureaux de l'administration. Cependant, le groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture demande qu'une surveillance accrue du chantier, afin d'éviter tout dépassement de crédit soit effectuée.

La parole n'est plus demandée la discussion est close.

La Présidente donne la parole à Mme **Chantal Barras**, secrétaire de la commission financière, qui donne lecture du rapport :

« Le Conseil communal informe le Conseil général que la commune devait procéder d'urgence à la réfection du bâtiment de l'administration communale.

La commission financière a pris connaissance de la demande du Conseil communal et considère que le coût de CHF 64'000.00 est supportable financièrement et comprend le caractère urgent de cette demande. Par contre, elle se pose les deux questions suivantes :

- Elle ne comprend pas que les frais d'entretien courants de CHF 9'000.00 (CHF 5'000.00 piliers + CHF 4'000.00 toiture) ne sont pas autofinancés par les bénéfices thésaurisés de l'exploitation du bâtiment.
- La rénovation du bâtiment fait partie d'un projet global de la rénovation du bâtiment actuel, de la construction d'un nouveau bâtiment ou même du déménagement de l'administration dans un nouvel endroit. Cette rénovation fait-elle partie d'une réflexion globale et tient-elle compte des diverses possibilités mentionnées ?

Sur la base des documents fournis, la commission financière prend acte du projet d'investissement et propose au Conseil général d'accepter le crédit de CHF 64'000.00.

Pour la commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet au vote du Conseil général la demande de crédit d'investissement pour la réfection urgente du bâtiment de l'administration communale.

Résultat du vote

Cette demande de crédit est acceptée à l'unanimité par 24 voix.

Mme Stéphanie Spaeni réintègre la salle, le droit de vote passe à 25 voix.

9. Demande de crédit d'investissement pour la création d'un trottoir à la route d'Autafond (message 118)

La Présidente donne la parole à M. **Thierry Nydegger** pour la lecture du rapport de la commission financière.

« Le Conseil communal informe, le Conseil général que la commune devait procéder à la création d'un trottoir à la route d'Autafond.

La commission financière a pris connaissance de la demande du Conseil communal et considère que le coût de CHF 320'500 ainsi que le projet proposé sont sujets à plusieurs questions qui pour l'instant, n'ont pas de réponses et pour lesquelles, elle désire des informations complémentaires pour lui permettre de se prononcer sur cette demande. Ces dernières sont les suivantes :

- En cas de dépassement du budget demandé, est-ce que la participation des promoteurs sera augmentée proportionnellement ou est-ce que la totalité du dépassement sera à la charge de la commune ?
- Concernant le trottoir prévu ne serait-il pas possible de le faire en gravier gras comme cela a été fait sur la route cantonale pour le quartier de la Rosière. Cette réflexion a-t-elle eu lieu ? Cette route étant moins dangereuse, beaucoup moins fréquentée que la précédente, et vu l'état des finances de la commune, nous nous posons la question de l'utilité d'un trottoir de cette qualité.
- En cas de construction d'un trottoir comme indiqué dans le projet, la largeur de la route va être réduite et les croisements vont devenir difficiles, spécialement s'il y a des machines agricoles et/ou des camions. Y aura-t-il la possibilité de monter sur le trottoir pour faciliter les croisements (selon le plan et la description faite, il semble que cela n'est pas possible) ?

Sur la base des documents fournis et des diverses questions en suspens, la commission financière prend acte du projet d'investissement et préavise un avis négatif à l'acceptation de cet investissement et demande que celui soit reporté au prochain Conseil général.

Pour la commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».

La Présidente ouvre la discussion.

M. **Christophe Zbinden**, au nom du groupe Le Centre Belfaux-Futuro, demande si le Conseil communal peut répondre aux questions de la Commission financière.

M. **Gabriel Litzistorf**, conseiller communal en charge de ce dossier, lui répond qu'il s'agit d'un projet qui doit être affiné avant d'être mis à l'enquête. Les normes VSS exigent qu'un trottoir soit goudronné et que la largeur soit respectée.

Mme **Solange Berset**, au nom du groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture prend la parole :

« A l'écoute des remarques et questions de la Commission financière, le groupe demande le renvoi du projet au Conseil communal afin qu'il soit complété et que la décision puisse être prise en toute connaissance de cause. De plus, la participation financière demandée au promoteur est fixe, si les coûts sont dépassés, qui les prendra en charge ? La commune sera seule à devoir assumer. Dans un précédent projet, la participation du promoteur était fixée à 50 % du coût, pourquoi des différences ? Et surtout, quels sont les critères pour décider du montant à la charge des promoteurs ?

La Commission financière demande d'analyser très sérieusement tout nouvel investissement, car tous les indicateurs financiers de la commune sont au rouge, le groupe demande que le Conseil communal tienne compte des avis et propositions de la commission financière.

Au nom du groupe, je demande le renvoi du projet au Conseil communal afin qu'il soit complété ».

M. **Jean-Pierre Frésard** fait remarquer que des gabarits ont été installés. Il demande si une mise à l'enquête a été déposée. De plus, il a entendu dire que des travaux ont déjà été entrepris. Si c'est le cas, il demande au Conseil communal d'établir une surveillance.

M. **Vincent Schickel**, conseiller communal en charge des constructions lui répond qu'une demande de permis de construire ordinaire a bien été déposée pour le projet Construneuf qui se situe avant la ligne de chemin de fer. Ce projet de construction a été bloqué par la Préfecture étant donnée l'obligation de la construction d'un trottoir exigé par le Service de la Mobilité. Dès lors que ce trottoir n'existe pas, ce projet est actuellement bloqué et aucun permis d'habiter définitif ne sera délivré par la Préfecture. Il précise qu'aucun travail ne s'est réalisé.

M. **Christophe Zbinden** informe le Conseil général que le groupe Le Centre Belfaux-Futuro a relevé un manque de précision quant au message. Est-ce que le trottoir sera franchissable ou sera réalisé avec une bordure de 10-15cm ?

M. **Gabriel Litzistorf** lui répond que le Conseil communal a mandaté un bureau d'ingénieurs pour étudier ce projet. Il insiste sur le fait qu'un grand nombre de véhicules agricoles vont transiter sur le secteur. M. Litzistorf est favorable à la réalisation d'un trottoir non franchissable afin de garantir la sécurité des piétons. Il insiste sur le fait qu'il n'existe pas une grande différence de coût entre ces deux solutions. Et pour répondre à la question de la Commission financière au sujet du cheminement en gravier gras le long de la route de la Rosière, il précise que cette solution a été choisie en raison de la limite de construction. La situation est différente pour ce projet de la Rte d'Autafond étant donné qu'il s'agit d'une zone résidentielle.

A la demande de M. **Christophe Zbinden**, il est 9 h, la Présidente accorde une interruption de séance de 10 minutes.

La séance reprend à 21 h 10.

La Présidente ouvre la discussion.

M. **Christophe Zbinden** prend la parole au nom du groupe Le Centre Belfaux-Futuro et demande un report du crédit d'investissement.

Mme **Emilie Corminboeuf** informe le Conseil général que le groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture soutient la demande de report du crédit d'investissement.

M. **Yvan Chablais**, informe le Conseil général que le Mouvement Arc-en-Ciel, soutient le report de la demande de crédit d'investissement, en raison de l'incertitude financière du projet. Il rappelle également que la commission des routes a proposé au Conseil communal une variante à 4,5 mètres. Cette solution permettrait d'économiser des coûts sur les emprises.

M. **Gilbert Bapst**, insiste sur le fait qu'il y a beaucoup de trafic qui transite sur la route d'Autafond. Le fait de réduire la route à 4,5 m obligerait les automobilistes à rouler sur le trottoir.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

Conformément aux articles 40, al. 3 et 41 du règlement du Conseil général de la commune de Belfaux, la Présidente soumet au vote du Conseil général la demande de renvoi formulée par la commission financière et les groupes politiques.

Résultat du vote

Le report du crédit d'investissement pour la création d'un trottoir à la rte d'Autafond est accepté à l'unanimité par 23 voix et 2 abstentions.

10. Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations en remplacement de M. Claude Piccand

La Présidente informe le Conseil général que le bureau a été informé de la démission de M. Claude Piccand de la commission des naturalisations.

Conformément au règlement du Conseil général de Belfaux, en particulier les articles 14 et 15 (*mode d'élection*), le Conseil général élit les membres de la commission des naturalisations.

La Présidente donne la parole à Mme **Marianne Aebischer**, du groupe Le Centre Belfaux-Futuro, pour la présentation de la candidature de Mme Stéphanie Spaeni :

« Le Groupe Le Centre Belfaux-Futuro a le plaisir de vous présenter la candidature de Madame Stéphanie Spaeni.

Stéphanie a 53 ans, a grandi à Avenches et habite Belfaux depuis 1993. Elle est mariée, mère de deux filles et conseillère générale depuis cette législature.

Après une formation de diététicienne, elle a travaillé comme pâtissière à l'Hôpital de l'Île à Berne.

Elle est chauffeuse du bus scolaire depuis 22 ans, donne volontiers des coups de main aux sociétés locales et est membre de la Commission d'animation et d'intégration depuis 2016. Stéphanie a participé à l'organisation et la responsabilité en cuisine de la colonie de Belfaux.

Le Groupe Le Centre Belfaux-Futuro vous propose d'accepter cette candidature ».

Il n'y a pas d'autres candidatures, Mme Stéphanie Spaeni est élue par acclamation.

11. Propositions

Il n'y a pas de propositions.

12. Questions

La Présidente précise que les membres du Conseil général ont reçu, avec la convocation à la séance de ce jour, des réponses à quelques questions.

Concernant la réponse à la question n° 1, Mme Josiane Berset étant excusée pour cette séance, la réponse lui sera soumise lors de la séance du mois d'octobre.

Question n° 3, déposée le 19.10.2021 par Mme Emilie Corminboeuf :

Réseau d'eau, pollution - quel est l'état des lieux des mesures en vigueur dans notre commune ?

Réponse :

Pour rappel, la pollution de l'eau qui est intervenue en juillet 2021 n'est pas liée aux sources communales. En effet, la pollution s'est déclarée sur une source de la commune de Gibloux et a contaminé toutes les communes membres du Consortium pour l'alimentation en Eau de la ville de Fribourg et des Environs (CEFREN).

Concernant les chlorothalonils, des informations précises sont toujours en attente de la Confédération. Dans l'état actuel des choses, il n'est pas possible de se positionner sur cette question.

Le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE), actuellement en cours de révision, nous donnera plus d'informations sur les travaux à entreprendre afin d'améliorer le réseau communal d'évacuation des eaux. Actuellement, toutes les eaux usées, hormis celles de Cutterwil et d'Autafond qui ne sont pas raccordées au réseau communal, sont traitées par la STEP de Pensier. La Présidente demande à Mme Corminboeuf si elle est satisfaite de la réponse.

Mme **Emilie Corminboeuf** prend la parole :

« Je prends acte de la réponse du Conseil communal et l'en remercie. Je reste toutefois « sur ma soif ». Qu'en est-il des délais pour la révision du plan général d'évacuation des eaux ? Que deviennent actuellement les eaux usées d'Autafond et de Cutterwil ?

Je ne peux qu'encourager le Conseil communal à ne pas être attentiste à ce sujet et de prendre les devants pour la préservation de ce bien vital et accessible par tout un chacun. J'attends une réponse du Conseil communal lors d'une prochaine séance ».

Question n° 6, déposée le 15.02.2022 par Mme Mireille Meissner :

Dossier des éoliennes : pour quelle raison le Conseil communal refuse-t-il de transmettre les documents relatifs à cette affaire ?

Réponse :

Le Conseil communal a reconnu et souligné depuis le début de cette législature le caractère sensible du dossier éolien, et l'importance d'en informer la population. Ainsi, chacune des séances du Conseil général a fait l'objet d'un point de la situation concernant ce dossier.

Comme nous l'avons précisé dans la réponse à la question numéro 4 de Mme Solange Berset (14 décembre 2021), le Conseil communal a reçu plusieurs requêtes émanant de citoyen-ne-s domicilié-e-s dans notre Commune et ailleurs dans le canton, et ce à trois reprises : au printemps 2021, en juillet 2021, et à nouveau en automne 2021. Ces demandes, toutes similaires, et portant sur le site éolien « Les Collines de la Sonnaz », ont été traitées dans le strict respect de la Loi sur l'Information et l'accès aux documents (LInf) : ainsi, le Conseil communal s'est dans un premier temps déterminé, puis les requérant-e-s avaient la possibilité de demander une médiation à l'Autorité cantonale de la Transparence, de la Protection des Données et de la Médiation (ATPrDM).

Dans ce cas, au terme de la médiation, celle-ci pouvait émettre une recommandation, et ensuite le Conseil communal disposait d'un délai général de trente jours pour se déterminer. Suite à quoi, les requérant-e-s pouvaient faire recours auprès de la Préfecture de la Sarine.

En ce qui concerne la première demande, la médiation a abouti sur une liste de documents à transmettre. Le résultat de cette médiation, et la liste des documents en question ont été publiés sur le site Internet de la Commune. Dans le cadre de cette première requête, le Conseil communal a décidé de transmettre les extraits de procès-verbal de séance du Conseil communal, ce qui est en soi assez exceptionnel, puisque cela nécessite l'unanimité des membres pour accepter une telle demande. À notre connaissance, notre Commune a fait figure d'exception en transmettant les extraits de procès-verbal.

Toutefois, et en se basant sur l'art. 29 LInf al. 2

« En outre, les documents servant à la préparation des décisions du Conseil d'Etat et des autorités exécutives communales et intercommunales ne sont accessibles qu'après la décision dont ils constituent la base. »

Le Conseil communal a estimé que la transmission de documents, alors qu'aucune décision n'avait été prise ou de préavis formulé pour le site éolien « Les Collines de la Sonnaz », était problématique : en effet, nous craignons que le bon fonctionnement du processus de décision – toute décision – au sein de l'exécutif communal ne soit perturbé. Il en va du principe de confidentialité et de liberté dans les débats tant qu'une décision n'a pas été prise. Nous tenons ici à souligner que cette décision serait la même quel que soit le dossier et sujet traité. C'est en cohérence avec ce principe que les requêtes suivantes reçues en automne 2021 ont également été traitées, et la décision prise en conséquence.

Toutefois, et à la suite de la recommandation mentionnée par Mme Meissner dans sa question, le Conseil communal a réexaminé sa position en considérant que si l'art. 29 al. 2 LInf s'appliquait au site « Les Collines de la Sonnaz », cela n'était pas le cas en ce qui concerne les sites éoliens précédents pour lesquels des décisions ou préavis ont été formulés. Il s'agit des sites/projets : « Mise-

ry-Courtion/Forêt de Belfaux » et « Piamont ». Considérant que ces demandes portaient également sur ces sites/projets, le Conseil communal a donc décidé de transmettre les documents en sa possession relatifs à ces sites/projets éoliens.

Comme pour toute requête au sens de la LInf, il y a toujours la possibilité de déposer un recours auprès de la Préfecture contre la décision du Conseil communal. À ce jour, aucun recours n'a été déposé.

Le Conseil communal n'a rien à craindre de la transparence et des procédures prévues par la LInf, mais il continuera à se tenir au principe évoqué plus haut. La transparence et l'information nous tiennent à cœur, et c'est la raison pour laquelle conformément aux engagements pris en février 2022, une page dédiée au dossier éolien a été publiée sur le site internet de la Commune. D'autre part, notre Commune a initié une démarche de coordination intercommunale pour lister les documents demandés au sens de la LInf, ce qui a débouché sur une page dédiée de l'Association des Communes fribourgeoises (ACF) où sont également listés les documents déjà transmis par notre Commune.

Mme **Mireille Meissner** prend acte de cette réponse.

Nouvelles questions

La Présidente donne la parole à Mme **Marianne Aebischer**, qui intervient au nom du groupe Le Centre Belfaux-Futuro :

Commission de la Jeunesse et Commission économique, pourquoi n'ont-elles pas encore siégé ?

« Pourquoi la Commission de la Jeunesse et la Commission économique n'ont-elles pas encore siégé, alors que les membres sont nommés depuis une année ?

Le Groupe Le Centre Belfaux-Futuro s'étonne de cette situation, car trouver des personnes motivées à s'investir pour la collectivité n'est, de nos jours, pas évident. De plus, avoir des commissions inactives est décevant pour les membres nommés ».

La Présidente donne la parole à Mme **Emilie Corminboeuf** :

Où en sont les réflexions du Conseil communal au sujet d'une éventuelle fusion ?

« En septembre 2021, la population belfagienne a soutenu à 56% le projet de fusion du Grand Fribourg. Cette fusion n'a malheureusement pas abouti et nous sommes sortis du périmètre de fusion au vu des résultats des communes voisines. Dernièrement, les conseillers communaux de Ponthaux et de Grolley ont, de leurs côtés, relancé le processus de fusion de leurs communes. Unir nos forces avec une ou plusieurs communes pour le bien-être des habitants de nos villages et la pérennité de nos structures reste la meilleure carte à jouer. Où en sont actuellement les réflexions du Conseil communal et quelle est la feuille de route à ce sujet ?

Mme **Muriel Frésard**, Syndique, lui répond qu'une discussion a eu lieu avec les communes de Grolley et de Ponthaux et qu'elle n'a pas abouti. Elle précise que le Conseil communal a toujours la volonté d'engager des discussions avec d'autres communes en vue d'une fusion.

La Présidente donne la parole à M. **Yvan Chablais** :

Affaire de l'ancien boursier, où en est le dossier ?

« Concernant l'affaire de l'ancien boursier, quel est l'état des démarches de Maître Overney envers Multifiduciaire en ce qui concerne les prétentions civiles de la commune ? ».

M. **François Vallat** lui répond qu'une réponse écrite lui sera transmise. La procédure étant en cours, le Conseil communal ne peut pas donner d'information à ce sujet. Le procès en appel aura lieu les 8, 9 et 10 juin.

La Présidente donne la parole à Mme **Christel Grandjean** :

Quartier de la Gotta, qu'en est-il de la gestion des déchets ?

« Il est dit au début des comptes 2021 que je cite: « la construction du quartier de La Gotta est de nature à augmenter les revenus sans trop impacter les charges... ». Ma question est qu'en est-il de la gestion des déchets pour ce quartier sachant que les promoteurs souhaitent des containers enterrés? Va-t-on changer tout notre système de déchetterie ou acheter exprès des nouveaux camions pour gérer ces containers? Qu'avons-nous de prévu pour l'augmentation consécutive des

déchets et du trafic qui va être engendré par la traversée du village jusqu'à notre actuelle déchetterie?

Un nouveau quartier est certes de nouveaux revenus, mais également une augmentation de la population et des infrastructures qui vont avec et de ce fait d'une nouvelle augmentation des charges. Notamment des fameuses charges liées des associations des communes qui sont basées sur le nombre d'habitants. La question va plus loin que le quartier de La Gotta: que veut-on pour notre village? Toujours plus? Sommes-nous parfois aveuglés par des promoteurs qui nous promettent des revenus alors que c'est eux qui en bénéficient le plus sans les charges à long terme? Un sondage auprès de la population avait pourtant indiqué une croissance limitée, tâchons de ne pas l'oublier ».

M. **Diego Frieden**, Conseiller communal lui répond qu'en ce qui concerne les déchets, les promoteurs ont la volonté de recourir à un système différent de celui actuellement utilisé dans la commune. Ils proposent la solution de conteneurs enfuis. Ce projet est actuellement à l'étude. M. Frieden précise que tout changement dans la manière de récolter les déchets serait pris en charge par l'entreprise Kevag. Tout est mis en œuvre afin de limiter la surcharge de la déchetterie des Prés.

M. **Vincent Schickel** rappelle que les deux nouveaux bâtiments de la Petite enfance ont été construits en fonction des projections de la population liées avec la construction de ce nouveau quartier.

La Présidente donne à nouveau la parole à Mme **Christel Grandjean** :

Courses d'école et camps de ski, est-ce que la commune a l'intention de rattraper leur suppression en raison du Covid ?

« Le compte Courses d'école et camps de ski 2021 indique une absence de charge de CHF 10'538.40. Est-ce que c'est lié à la suppression des camps de ski dû au COVID? Est-ce que la commune a l'intention de rattraper d'une façon ou d'une autre la suppression des camps et des sorties culturelles, car certains élèves qui en ont eu nettement moins que d'habitude? ».

M. **Frantz Simonis** lui répond qu'une réponse lui sera donnée lors d'une prochaine séance.

13. Divers

La Présidente donne la parole à Mme **Christel Grandjean** :

« L'école va proposer dès la rentrée en 5 h une classe en immersion en allemand. Nous serons une des seules communes dans la région à proposer une telle opportunité aux élèves de notre commune. C'est l'occasion de remercier la commune pour son soutien pour ce projet et aux enseignants motivés et à leur directeur qui l'ont mis sur pied ».

La Présidente donne la parole à M. **Yvan Chablais** qui demande des informations quant à la publication du rapport de l'enquête administrative concernant l'affaire du boursier communal.

Mme **Marianne Aebischer** l'informe que le Préfet de la Sarine est venu le présenter au bureau du Conseil général et au Conseil communal le 3 décembre dernier. M. le Préfet a participé à la séance du Conseil général du mois de décembre et a commenté et répondu aux questions des conseillers généraux. Tous les Conseillers généraux l'ont reçu. Mme Aebischer insiste sur le fait que ce rapport n'est pas public. Etant donné que M. Chablais est assermenté, le rapport lui sera transmis.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion :

« Je clos la séance du Conseil général en vous remerciant pour votre participation active et votre engagement. Merci également au personnel de l'administration communale pour la mise en place de la salle et leur présence à cette séance.

Je vous rappelle de ne pas oublier de transmettre les interventions à Madame Christan pour la rédaction du procès-verbal.

Avant de passer à l'apéro, je tiens à d'ores et déjà à vous souhaiter un très bel été et de bonnes vacances à toutes et tous. Je me réjouis de vous retrouver pour la prochaine séance du Conseil général, le 18.10.2022. Je vous souhaite une bonne continuation.

La séance est levée à 21 h 34.

La Présidente

La Secrétaire

Véronique Rebetez

Véronique Christian